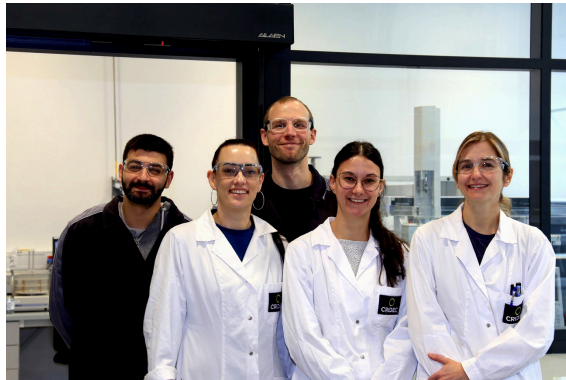




Laboratoire Analytique

Liste des prestations

Laboratoire Analytique



Actif depuis plus de 30 ans dans l'analyse environnementale et le suivi des déchets spéciaux, le laboratoire CRIDEC est accrédité ISO/CEI 17025:2017 (STS 0270) depuis 2000.

Nos analyses sont réalisées en conformité avec les ordonnances fédérales OLED et OEaux, sur matrices solides, liquides et déchets spéciaux : sols contaminés, eaux, boues, sédiments et autres matériaux sur demande.

Équipements analytiques: ICP-OES, GC-MS, GC-FID, TD-CVAAS, LC-MS/MS.

Prestations analytiques

- Métaux
- Micropolluants organiques : HAP, PCB
- Composés organiques volatils : COV, hydrocarbures halogénés volatils, BTEX, C5-C10
- Hydrocarbures aliphatiques : C10-C40
- PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) *dès septembre 2026*

Table des matières

1	Délais d'analyse et Informations pratiques	4
2	Programme OEaux	5
3	Programme OLED	6
4	Prix analyses liquides	7
5	Prix analyses solides	9
6	Liste des éléments	11
7	Conditions générales	12

Délais d'analyse et informations pratiques

Délai d'analyse normal	5 jours ouvrés
Programme d'analyse OLED	7 jours ouvrés
PFAS	7 jours ouvrés
Analyses sous-traitées	7-10 jours ouvrés*

*Le délai peut varier en fonction du paramètre analysé et du laboratoire sous-traitant. Il est communiqué lors de l'établissement de l'offre.

Les jours sont comptés dès le lendemain de la réception de l'échantillon

Détails pratiques

Les échantillons doivent être clairement identifiés et envoyés au Laboratoire Analytique CRIDEC accompagnés d'une copie de l'offre, afin de faciliter leur prise en charge. À défaut, des délais supplémentaires peuvent s'appliquer.

La quantité de matière ou de liquide nécessaire, ainsi que le type de contenant, sont communiqués lors de l'établissement de l'offre.

Les frais administratifs de prise en charge des échantillons s'élèvent à 30.- pour les offres d'analyse en-dessous de 250.-

Tous les prix sont en francs suisse (CHF), hors TVA

Contact

CRIDEC
Laboratoire Analytique
Rte de Daillens 1
1312 Eclépens
Analytique@cridec.ch
+41 21 866 03 00



Conditions générales

Les conditions générales de CRIDEC SA sont applicables et font partie intégrante de l'offre

1. Programmes OEaux

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)

OEaux annexe 3.2 n°2 col 1 et 2

Paramètres physiques et Inorganiques	Méthode	Eaux claires col.1	Eaux usées col.2
Température	A prendre par le client	x	x
Arsenic (As)	GH-ICP-OES*	x	x
7 éléments totaux: Cd, Co, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn	ICP-OES*	x	
8 éléments totaux: Cd, Co, Cr, Cu, Mo, Ni, Pb, Zn	ICP-OES*		x
Chrome VI (dissout)	spectrophotométrie*	x	
Cyanure facilement libérable	spectrophotométrie*	x	x
Cyanure libre	spectrophotométrie*	x	x
pH	Potentiométrie*	x	x
Transparence	Snellen*	x	
Matière en suspensions (substances non dissoutes totales)	Filtration-gravimétrie*	x	
Paramètres organiques			
Hydrocarbures chlorés volatils (HCV)	GC-MS-HS*	x	x
<i>Hydrocarbures C₆-C₁₀ (sur demande)</i>	<i>GC-MS-HS* (dès avril 26)</i>	x	x
Hydrocarbures C10-C40	GC-FID*	x	x
Autre			
Rapport		x	x
TOTAL CHF (HT)		850	740

*Accréditation du Service d'accréditation suisse (SAS) n° STS 0270

**Accréditation hors du champ de l'accréditation SAS n° STS 0270

2. Programme OLED 2026

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)

Analyse sur le solide	Type Méthode	Classification OLED				Annexes 3 et 5				
		A,B,D,E solide	B,D,E solide	B,D,E complet	C complet	A	B	C	D	E
Matière sèche	Gravimétrie*	x	x	x	x					
Hydrocarbures chlorés volatils (HCV)	GC-MS-HS*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (BTEX) yc. Benzène	GC-MS-HS*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Hydrocarbures C ₅ -C ₁₀	Analyse sous-traitée**	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Biphényles polychlorés (PCB)	ASE-GC-MS*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) yc. Benzo[a]pyrene	ASE-GC-MS*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Hydrocarbures C ₁₀ -C ₄₀	ASE-GC-FID*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Carbone organique total (COT400)	SoITOC*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Cyanure total	Analyse sous-traitée**	x				x				
7 éléments: Antimoine (Sb), Plomb (Pb), Cadmium (Cd), Chrome total (Cr), Cuivre (Cu), Nickel (Ni), Zinc (Zn) + yc. minéralisation	ICP-OES*	x	x	x		x	x		x	x
Arsenic (As)	GH-ICP-OES*	x	x	x		x	x		x	x
Mercuré (Hg)	TDCV-AAS*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Chrome VI (Cr-VI)	spectrophotométrie*	x	x							
Analyse sur Lixiviat 24H (CO₂)										
10 éléments: Aluminium (Al), Baryum (Ba), Cadmium (Cd), Cobalt (Co), Chrome total (Cr), Cuivre (Cu), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn), Etain (Sn) yc. Minéralisation	ICP-OES*/ GH-ICP-OES*				x				x	
Arsenic (As)	GH-ICP-OES*				x				x	
Mercuré (Hg)	TDCV-AAS*				x				x	
Analyse sur Lixiviat 24H (H₂O)										
Chrome VI (Cr-VI)	spectrophotométrie*	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sels solubles (fraction soluble)	Gravimétrie*			x	x	x	x		x	
Ammonium (NH ₄ ⁺)	spectrophotométrie*			x	x	x	x			
Fluorures (F ⁻)	Analyse sous-traitée**			x	x	x	x			
Nitrites (NO ₂ ⁻)	spectrophotométrie*			x	x	x	x			
Sulfites (SO ₃ ²⁻)	spectrophotométrie*				x				x	
Sulfures (S ²⁻)	spectrophotométrie*				x				x	
Phosphate (PO ₄ ³⁻)	spectrophotométrie*				x				x	
Carbone organique dissous (COD)	spectrophotométrie*			x	x	x	x			
Cyanure libre (CN ⁻)	spectrophotométrie*			x	x	x	x	x	x	x
pH	Potentiométrie*				x				x	
TOTAL CHF (HT)		1150	1040	1280	1590					

*Accréditation du Service d'accréditation suisse (SAS) n° STS 0270

**Accréditation hors du champ de l'accréditation SAS n° STS 0270

Les prix indiqués pour les analyses sous-traitées peuvent être soumis à des modifications selon le prestataire

Analyses supplémentaires

Cyanure total	Analyse sous-traitée**	150
Cendres	Gravimétrie*	50
PFAS 9 ou 16	Analyse sous-traitée**	330 ou 370

6

Prestations Analytiques Prix Liquides



Préparation échantillon	Prix CHF
Acidification/Digestion acide pour les métaux totaux ou l'étain et l'argent	60
Préparation d'échantillons: séchage, homogénéisation, broyage, extraction, concentration	20
Préparation spéciale d'échantillon ou grande quantité	20 à 100
Paramètre physique et inorganique	
pH - potentiométrie	20
Conductivité - conductimétrie	20
Matière sèche / teneur en eau - gravimétrie	-
Cendres / perte au feu (matière organique) - gravimétrie	-
Fraction soluble / résidus sec - Filtration gravimétrie	50
Point d'éclair - ISO 13736 plage de mesure supplémentaire	20
Point d'éclair - ISO 13736 plage de mesure	80
Matière en suspension - Filtration gravimétrie	50
Teneur en eau - Karl-Fisher	80
Pouvoir calorifique supérieur/inférieur - calorimétrie	100
Transparence -Méthode de Snellen	40
Métaux	
Analyse élémentaire du mercure - CVAAS	80
Analyse élémentaire - ICP-OES (tous les métaux, argent incl)	50 à 280
Analyse élémentaire - ICP-OES (arsenic)	80
Screening semi-quantitative - ED-XRF	50
Chrome VI / Chrome total - spectrophotométrie	60
Anions, cations	
Cyanure - spectrophotométrie	60
Nitrate - spectrophotométrie	60
Nitrite - spectrophotométrie	60
Sulfate - spectrophotométrie	60
Sulfure - spectrophotométrie	60
Sulfite - spectrophotométrie	60
Fluorure - (analyse sous-traitée)	sur demande
Chlorure - spectrophotométrie	60
Ammonium - spectrophotométrie	60
Phosphore total / Orthophosphate - spectrophotométrie	60
DCO (demande chimique en oxygène) - spectrophotométrie	60

Prestations Analytiques Prix Liquides



Paramètre organique	
COT (carbone organique total) - spectrophotométrie	60
COD (carbone organique dissous) - spectrophotométrie	60
DBO5 (analyse sous-traitée)	120
Composés volatils organiques (COV)	
1 analyse: HHV (7 comp. selon OLED) ou BTEX - HS-GC-MS	150
2 analyses : HHV (7 comp. selon OLED) et BTEX - HS-GC-MS	170
HHV (20 comp. selon OSites) - HS-GC-MS	180
C5-C10 - HS-GC-MS	150
Composés organiques peu ou non-volatils	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP (somme 16 substances, benzo(a)pyrène incl.) -GC-MS après extraction	220
Polychlorobiphényles PCB (somme 6 congénères) - GC-MS après extraction	220
PCB dans les huiles (analyse sous-traitée)	290
Indice hydrocarbures C10-C40 -GC-FID après extraction	160
Pack analyses	
Programme analyse OEaux annexe 3.2 col.1 (déversement dans les eaux)	850
Programme analyse OEaux annexe 3.2 col.2 (déversement dans les égouts publics)	740

Prestations Analytiques Prix sol et matières solides

Préparation échantillon	Prix CHF
Digestion acide pour les métaux totaux	60
Préparation d'échantillons: séchage, homogénéisation, broyage, extraction, concentration	20
Préparation spéciale d'échantillon ou grande quantité	20 à 100
Lixiviation selon OLED H ₂ O	50
Lixiviation selon OLED CO ₂	50
Paramètre physique et inorganique	
pH - potentiométrie	40
Conductivité - conductimétrie	40
Matière sèche / teneur en eau - gravimétrie	25
Cendres / perte au feu (matière organique) - gravimétrie	50
Teneur en eau - Karl-Fisher	80
Pouvoir calorifique supérieur/inférieur - calorimétrie	100
Métaux	
Analyse élémentaire du mercure - CVAAS	100
Analyse élémentaire - ICP-OES (tous les métaux, argent incl)	50 à 300
Analyse élémentaire - ICP-OES (arsenic)	80
Screening semi-quantitative - ED-XRF	50
Chrome VI / Chrome total - spectrophotométrie	110
Anions, cations après lixiviation	
Cyanure - spectrophotométrie	110
Nitrate - spectrophotométrie	110
Nitrite - spectrophotométrie	110
Sulfate - spectrophotométrie	110
Sulfure - spectrophotométrie	110
Sulfite - spectrophotométrie	110
Fluorure - spectrophotométrie	110
Chlorure - spectrophotométrie	110
Ammonium - spectrophotométrie	110
Phosphore total / Orthophosphate - spectrophotométrie	110
Paramètre organique	
COT400 ou COT- SoliTOC	130
COT400 et COT- SoliTOC	150
Composés volatils organiques (COV)	
1 analyse: HHV (7 comp. selon OLED) ou BTEX - HS-GC-MS	170
2 analyses : HHV (7 comp. selon OLED) et BTEX - HS-GC-MS	190
HHV (20 comp. selon OSites) - HS-GC-MS	200
C5-C10 - HS-GC-MS	170

Prestations Analytiques

Prix sol et matières solides

Composés organiques peu ou non-volatils	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP (somme 16 substances, benzo(a)pyrène incl.) -GC-MS après extraction	220
Polychlorobiphényles PCB (somme 6 congénères) - GC-MS après extraction	220
PCB dans les huiles (analyse sous-traitée)	290
Indice hydrocarbures C10-C40 -GC-FID après extraction	160
Pack analyses	
Programme matière solide selon OLED A,B,D,E	1150
Programme matière solide selon OLED B,D,E	1040
Programme matière solide et lixiviat selon OLED A,B,D,E	1280
Programme matière solide et lixiviat selon OLED C	1590
Programme lixiviat selon OLED C	840
Autres analyses	
Cyanure totaux (analyse sous-traitée)	sur demande
PFAS 9 ou 16 (analyse sous-traitée)	sur demande
Fluorures après lixiviation (analyse sous-traitée)	sur demande
Fluor total	sur demande

Prestations Analytiques

Liste éléments

Eléments	Méthode	Limite de quantification	
		Eau mg/l	Solide mg/kg-MS
Aluminium	ICP-OES	0.1	20
Antimoine	ICP-OES	0.01	2
Argent	ICP-OES	0.003	0.2
Arsenic	GH-ICP-OES	0.001	0.2
Baryum	ICP-OES	0.01	2
Bismuth	ICP-OES	0.01	2
Bore	ICP-OES	0.01	2
Cadmium	ICP-OES	0.006	1
Chrome	ICP-OES	0.01	2
Chrome-VI	Spectrophotométrie/IC	0.005	0.05
Cobalt	ICP-OES	0.006	1
Cuivre	ICP-OES	0.01	2
Etain	ICP-OES	0.03	2
Fer	ICP-OES	0.1	20
Lithium	ICP-OES	0.01	20
Manganèse	ICP-OES	0.01	2
Mercuré	TD-CVAAS	0.005	0.03
Molybdène	ICP-OES	0.01	2
Nickel	ICP-OES	0.01	2
Phosphore	ICP-OES	0.1	20
Plomb	ICP-OES	0.01	2
Potassium	ICP-OES	0.1	20
Titane	ICP-OES	0.01	2
Vanadium	ICP-OES	0.01	2
Zinc	ICP-OES	0.01	2

Prix ICP	
Minéralisation	60.-
1-10 éléments	20.-/élément
11-20 éléments	10.-/élément

Compléments d'information sur les méthodes analytiques et les estimations des incertitudes sur demande

Conditions générales

1. Préambule

Les présentes conditions générales règlent la relation entre le client et CRIDEC, elles sont applicables aux prestations de service de la société. Toute autre disposition contraire doit faire l'objet d'une convention écrite.

2. Délai d'analyse

Les analyses sont effectuées dans les délais suivants, à partir du lendemain de la réception des échantillons par le laboratoire analytique :

- 5 jours ouvrés pour les analyses standard.
- 7 jours ouvrés pour les packages OLED et l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).
- Jusqu'à 10 jours ouvrés lorsque certaines analyses doivent être sous-traitées (délais susceptibles d'évoluer en fonction du laboratoire sous-traitant).

En cas de retard de livraison dû à un cas de force majeure, à une absence de personnel ou à un défaut de matériel, CRIDEC ne sera pas tenu de verser d'indemnité.

3. Conditionnement des échantillons

Les contenants doivent être propres ou neufs, hermétiques et étiquetés avec un nom de l'échantillon.

Pour les échantillons liquides :

- Les échantillons soumis à toute détermination de paramètres physico-chimiques doivent être conditionnés au minimum dans un emballage plastique en polypropylène ou dans un emballage en verre.
- Les échantillons soumis à des analyses sur des paramètres organiques doivent être conditionnés au minimum dans un emballage en verre et ne doivent pas contenir d'air.

Pour les échantillons solides :

La quantité minimale d'échantillon dépend essentiellement de la granulométrie (conformément à l'OFEV 2019, *Echantillonnage des déchets solides*, p.20). Par exemple, granulométrique allant jusqu'à 2cm, 1 kg est suffisant.

- Les échantillons soumis à des analyses d'hydrocarbures (C₁₀-C₄₀), métaux lourds, PCB/HAP et autres composés non volatiles doivent être conditionnés dans un contenant en plastique.
- Les échantillons soumis à des analyses de paramètres organiques volatils (HHV, BTEX, C₅-C₁₀) doivent être conditionnés dans un contenant en verre de type (pot de confiture avec bouchon vissé).

Toute non-conformité relative au conditionnement sera mentionnée dans le rapport. Nous restons à votre disposition pour fournir des contenants adaptés sur demande. Des frais peuvent s'appliquer en fonction du nombre et du type de

contenants. Les bouteilles en verre sont fournies gratuitement, sous réserve de restitution et de possibilité de réutilisation par le laboratoire.

La représentativité de l'échantillonnage relève de la responsabilité du préleveur et non du laboratoire.

4. Envoi des échantillons au laboratoire

Veillez accompagner la livraison de l'échantillon avec une copie de l'offre et les paramètres souhaités mis en évidence afin de faciliter la prise en charge de la prestation.

Adresse d'envoi :

CRIDEC SA
Laboratoire Analytique
Route de Dailens 1
CH-1312 Eclépens

5. Traitement échantillons réceptionnés

Les prix indiqués s'appliquent exclusivement aux matrices environnementales standards de type sol ou eau.

Tout échantillon présentant une nature inhabituelle ou ne relevant pas de ces matrices fera l'objet d'une offre spécifique, laquelle devra être établie et acceptée préalablement à tout traitement ou analyse.

Pour les matrices environnementales complexes ne permettant pas la réalisation d'analyses de routine, un surcoût pourra être appliqué après évaluation technique.

De manière générale, tout traitement d'échantillons ne relevant pas des matrices environnementales précitées devra faire l'objet d'une offre préalable acceptée avant le début des analyses.

6. Stockage des échantillons

L'échantillon est conservé 1 mois après la date d'établissement du rapport. En cas de besoin, la conservation de l'échantillon peut être prolongée avec un coût de 10.-/mois supplémentaire. Dans ce cas, une demande écrite doit être faite au plus tard 1 mois après la réception du rapport.

7. Sous-traitance

Lorsque des analyses doivent être sous-traitées en accord avec le client, CRIDEC s'engage à respecter la confidentialité du projet.

8. Offre

Une offre est considérée comme acceptée lorsque le remettant envoie ses échantillons avec une copie de l'offre. Elle fait alors office de contrat qui lie CRIDEC et le remettant (voir CGV). Sauf convention contraire, une offre est valable 3 mois. Passé ce délai, des changements tarifaires peuvent être effectués.

9. Frais administratifs

Des frais de dossier de CHF 30.- s'appliquent pour tout projet d'un montant inférieur à CHF 250.-. Au-delà de ce montant, ces frais sont inclus dans le prix de la prestation.

Toute demande de modification d'un rapport après sa transmission au client pourra entraîner la facturation de frais administratifs forfaitaires de CHF 30.- par rapport concerné.

Sont notamment visées les demandes telles que la rectification des informations d'identification des échantillons, la modification des coordonnées du destinataire, la réédition du rapport sous une nouvelle forme (séparation ou regroupement), ainsi que l'ajout d'éléments ou commentaires postérieurs à l'émission initiale.

CRIDEC se réserve la possibilité d'appliquer ces frais pour toute intervention administrative nécessitant la réédition d'un rapport déjà validé et transmis.

10. Facturation

Les factures sont payables à 30 jours net selon la date de la facture, au-delà de ce délai un intérêt moratoire de 5% l'an est dû par le remettant.

En cas d'erreur de facturation due à des informations erronées de la part du remettant, toute correction, annulation ou création de nouvelle facture sera facturée CHF 27.-

Ce montant sera également perçu pour toute demande d'édition de nouveau document (facture, rapport et autres documents)

11. Rabais

Pour les analyses identiques effectuées en même temps sur plusieurs échantillons, les rabais suivants sont appliqués :

- A partir de 3 échantillons 5%
- A partir de 10 échantillons 10%

Pour les commandes régulières et les projets d'envergure, des conditions tarifaires spéciales peuvent être convenues.

12. Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 15 jours à compter de la date d'établissement du rapport, passé ce délai, le rapport est considéré comme accepté.

13. Confidentialité

Les Parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations échangées et à ne pas les divulguer sans autorisation écrite.

Les travaux et résultats confiés à CRIDEC sont strictement confidentiels et ne seront communiqués à des tiers qu'avec l'accord écrit du Client. L'obligation de confidentialité expire dix ans après la remise du rapport final. Une convention de confidentialité distincte pourra être signée si nécessaire.

- Divulgarion intentionnelle : Toute publication envisagée sera soumise à l'accord préalable du Client, sauf obligation légale contraire.
- Divulgarion légale ou contractuelle : En cas d'obligation légale ou contractuelle de divulgation, le Client sera informé, sauf interdiction légale.

14. Bouteille d'échantillonnage

Le laboratoire met à disposition de ses clients des bouteilles pour le conditionnement des échantillons sur demande. Ces bouteilles sont en prêt et restent la propriété du laboratoire. Une consigne est perçue lors de la livraison qui est ensuite créditée lors du retour de celles-ci. Si les bouteilles retournées sont détériorées ou jugées non réutilisables, CRIDEC gardera le montant de la consigne correspondant à son remplacement.

Tout autre emballage n'appartenant pas au laboratoire et qui est la propriété du client ne pourra pas faire l'objet d'un décompte de quantité par CRIDEC.

Mis à jour le 30.03.2026